



RCS : DOUAI

Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00188

Numéro SIREN : 477 729 784

Nom ou dénomination : A.D.R.C.

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2017 sous le numéro de dépôt 3661

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

PRIMAVOCAT

210 rue François Pilâtre de Rozier
ZI Douai Dorignies
59500 DOUAI

V/REF :

N/REF : 2004 B 188 / 2017-B-3661

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 11/09/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

A.D.R.C.
Société par actions simplifiée
Zone Artisanale rue Victor Hugo
59287 Guesnain

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3661 le 02/10/2017

R.C.S. DOUAI 477 729 784 (2004 B 188)

Fait à DOUAI le 02/10/2017,

Le Greffier



file 13001

04/15188

B3551

- 2 OCT. 2017

A.D.R.C.

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN
RCS DOUAI 477 729 784

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE
EN DATE DU 30 JUIN 2017**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 43.644,49 euros de la façon suivante :

- au compte « associée – dividendes à régler »..... 43.600,00 euros
- au compte « autres réserves » pour..... 44,49 euros

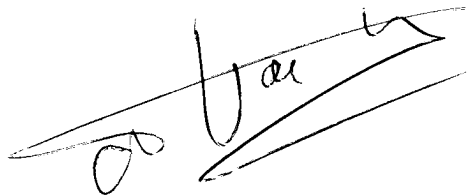
TOTAL..... 43.644,49 euros

Le dividende, d'un montant de 54,50 euros par titre, sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2017.

Conformément à la Loi, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Extrait certifié conforme
Pour la société Présidente et associée unique, la société SALIS BVBA
Nico VAN BEVER



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.R.C.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Zone Artisanale 59287 GUESNAIN		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 7 7 7 2 9 7 8 4 0 0 0 1 7		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		31/12/2016	
				Brut		Amortissements, provisions	
						Net	
						Pour copie certifiée conforme	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 877	AG	26 877	
		Fonds commercial (1)	AH	599 900	AI		599 900
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	19 957	AQ	5 905	14 052
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	66 177	AS	53 856	12 321
		Autres immobilisations corporelles	AT	52 736	AU	36 822	15 913
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	10 662	CV		10 662
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	17 074	BI		17 074
TOTAL (II)			BJ	793 385	BK	123 461	669 924
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	134 856	BU		134 856
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	249 518	BY	59 262	190 255
		Autres créances (3)	BZ	42 125	CA		42 125
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	433 495	CG		433 495	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 132	CI		3 132	
	TOTAL (III)	CJ	863 127	CK	59 262	803 865	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 656 513	IA	182 723	1 473 789
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	63 409
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.R.C.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000 ...)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	892 588	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	43 644	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	945 033	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	117	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	118 277	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	354 873	
	Dettes fiscales et sociales			DY	55 488	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	528 756		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 473 789		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an *			EG	488 672
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	117	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.R.C.						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 538 466	FB		FC	4 538 466	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 538 466	FK		FL	4 538 466	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 538	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 544 004
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 679 480	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	29 232	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	264 992	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 198	
	Salaires et traitements*					FY	366 425	
	Charges sociales (10)					FZ	110 989	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	12 380
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	12 686
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 490 385	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	53 619	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 150	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 150	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 446	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	13 446	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 295)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	43 323	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.R.C.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	259	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	8 883	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	9 143	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	374	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 915	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 289	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	5 854	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 533	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 556 298	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 512 653	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	43 644	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	400
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				135		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				239		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				2 915		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					259	
Produits des cessions d'éléments d'actif					8 883	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.D.R.C.

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	626 777	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	19 957	KP		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	73 100	KS		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			22 857	KV		KX
		Matériel de transport*		22 938	KY		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		22 127	LB		LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	160 982	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations		8U	10 662	8V		8W		
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	17 424	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	28 086	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	815 846	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		4		
				2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	626 777	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	19 957	MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	6 923	MJ	66 177	ML	
		Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	22 857	MO	
		Matériel de transport	IV	22 699	MP	5 714	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	752	MS	24 164	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NF	
	TOTAL III		IY	30 374	NG	138 871	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØW
Autres participations		IØ		ØX *	10 662	ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2	350	2E	17 074	2G		
TOTAL IV		I3	350	NJ	27 736	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	30 724	ØK	793 385	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.R.C.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS A.D.R.C.

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH	26 877	
Terrains				PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV	PW	PX	PY	5 905	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB	QC	53 856	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	QE	QF	QG	17 256	
	Matériel de transport			QH	QI	QJ	QK	940	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	QM	QN	QO	18 625	
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT		
TOTAL III				QU	QV	QW	QX	96 583	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	ØP	ØQ	ØR	123 461	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.D.R.C.Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.R.C.

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	17 074	UV		UW	17 074				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	63 409				63 409				
	Autres créances clients	UX	186 108		186 108						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	33 955		33 955					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 496		2 496					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	748		748					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 925		4 925						
	Charges constatées d'avance	VS	3 132		3 132						
	TOTAUX		VT	311 850	VU	231 365	VV	80 484			
RENOIS	(1) Montant des	VD									
	– Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	117		117						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	118 256		78 171		40 084				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	354 873		354 873						
Personnel et comptes rattachés		8C	18 051		18 051						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 925		28 925						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 931		1 931						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 581		6 581						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	21		21						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	528 756	VZ	488 672		40 084				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	83 386	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.R.C.						Néant ☐		Exercice N. clos le : 31/12/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WB		43 644
			de son conjoint				WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		418
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	418		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		135
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	135								
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		5 533	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Interêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR		49 730	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	XA		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 series A)		L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 12 845	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 12 845	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	36 885		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	36 885		XO

Libellé

cice 2016

Exercice N

Montant

12 845

Désignation de l'entreprise SAS A.D.R.C.Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4-K5)

K6

Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I. 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

23 697

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1^{er} bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

▼
ligne W1▼
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.D.R.C.</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	87 990		- Autres réserves		ZD	87 990	
	Prélèvements sur les réserves			0E			Dividendes		ZE		
	TOTAL I			0F	87 990		Autres répartitions		ZF		
						Report à nouveau		ZG			
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	87 990	
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ	
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance									YT	
	Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	108 362
	Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	14 433
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	142 196
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	264 992
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	6 770
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	7 428
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	14 198
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée									YY	307 569
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	299 186
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I ou modèle 2460 de 2014) *									0B	242 110
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S	
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)									YP	12
	Effectif affecté à l'activité artisanale									RL	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
	Numéro du centre de gestion agréé *			XP						Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA							
	Plus-values à 15%			JK							
	Plus-values à 19%			JM							
	Groupe : résultat d'ensemble			JD							
	Plus-values à 15%			JN							
	Plus-values à 19%			JP							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère; 2 si société filiale			JH								
N° SIRET de la société mère du groupe			JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.R.C.

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	promomat frigo 5x380 06/07/2005	1 900	1 900		
	2	promomat frigo 5x425 10/08/2005	2 125	2 125		
	3	rachat mr cadart 21/06/2011	98	98		
	4	rachat mr cadart 21/06/2011	2	2		
	5	citroen vehicule d'occ util 30/05/2012	8 949	8 949		
	6	net pc portable asus 06/11/2012	750	750		
	7	sodena scirocco veh occ vp 16/12/2013	13 350	10 445		2 904
	8	rachat peugeot 207 by241ka 24/11/2015	112	101		10
	9	balayeuse 11/06/2008	2 800	2 800		
	10	jumper 05/08/2008	288	288		
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5	1 000	1 000	1 000			
	6						
	7	4 800	1 895	1 895			
	8	583	573	573			
	9						
	10	2 500	2 500	2 500			
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

5 968

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.R.C.		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
		Durée en nombre de mois : 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	4 538 466	
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	5 968	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	4 544 434	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	3 679 480	
Variation de stocks (marchandises)	OO	29 232	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	160 460	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	3 869 173	
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	675 261
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	675 261	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 544 835	
Période de référence	GY	0	1 // 0 1 / 2 0 1 6 GZ 3 1 // 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR	/ / / / / /	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 58 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 4 7 7 7 2 9 7 8 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.D.R.C.

ADRESSE (voie) Zone Artisanale

CODE POSTAL 59287

VILLE GUESNAIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CADART Prénom(s) Alain

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 19061961 N° Département 59 Commune ABSCON Pays FRANCE

Adresse : N° 27 Voie rue du Moulinel

Code Postal 59169 Commune CANTIN Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique CADART Prénom(s) Dany

Nom marital JANOTA % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 06091964 N° Département 59 Commune DOUAI Pays FRANCE

Adresse : N° Voie Ruelle Charlet

Code Postal 59169 Commune GOEULZIN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS A.D.R.C.

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros

Siège social : Zone artisanale – Rue Victor Hugo

59287 GUESNAIN

RCS DOUAI 477 729 784

---o0o---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---o0o---

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

---o0o---

AUDIT GAYANT – CABINET DANIEL MOUY

Société de Commissariat aux Comptes

49 Boulevard Jeanne d'Arc BP 60058

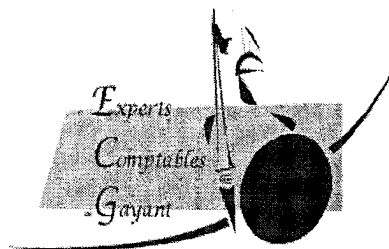
59501 DOUAI CEDEX

Tél 03 27 95 79 57 - Fax 03 27 95 79 50

Adresse e-mail : cabinet-danielmouy@wanadoo.fr

AUDIT GAYANT – CABINET DANIEL MOUY

Sociétés de Commissariat aux Comptes



DANIEL MOUY

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire Réviseur d'Entreprises

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
SAS A.D.R.C.
Zone Artisanale
Rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN

Le 1^{ER} Juin 2017

Exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A.D.R.C., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base d'un audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application de l'obligation de justification de nos appréciations posée par l'article L823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé n'ont pas mis en évidence d'autres éléments nécessitant d'être portés à votre connaissance.

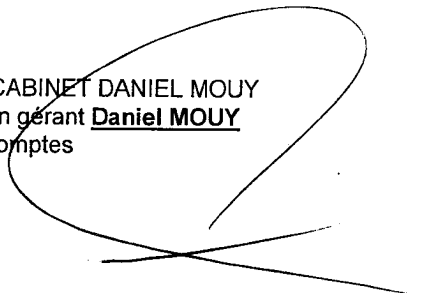
III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUDIT GAYANT – CABINET DANIEL MOUY
Représentée par son gérant Daniel MOUY
Commissaire aux Comptes



Exercice clôturé le 31/12/2016	
Produits d'exploitation	1.473.789 €
Résultat comptable (bénéfice)	4.544.004 €
Total bilan	43.644 €

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.R.C.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Zone Artisanale 59287 GUESNAIN		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 7 7 7 2 9 7 8 4 0 0 0 1 7		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		31/12/2016	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 877	AG	26 877	
		Fonds commercial (I)	AH	599 900	AI		599 900
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	19 957	AQ	5 905	14 052
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	66 177	AS	53 856	12 321
		Autres immobilisations corporelles	AT	52 736	AU	36 822	15 913
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	10 662	CV		10 662
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	17 074	BI		17 074
	TOTAL (II)		BJ	793 385	BK	123 461	669 924
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT	134 856	BU		134 856
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	249 518	BY	59 262	190 255
		Autres créances (3)	BZ	42 125	CA		42 125
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	433 495	CG		433 495	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 132	CI		3 132	
	TOTAL (III)	CJ	863 127	CK	59 262	803 865	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 656 513	IA	182 723	1 473 789	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	63 409
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS A.D.R.C.

Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)			DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	892 588
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	43 644
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	945 033
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	117
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	118 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	354 873
	Dettes fiscales et sociales			DY	55 488
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régül.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	528 756
	Ecarts de conversion passif* (V)			ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 473 789
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
	{ Écart de réévaluation libre			1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	488 672
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	117

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.R.C.							Néant ☐ *		
							Exercice N		
							France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	4 538 466	FB		FC	4 538 466	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	4 538 466	FK		FL	4 538 466	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	5 538	
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 544 004	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	3 679 480	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	29 232	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	264 992	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	14 198	
	Salaires et traitements*						FY	366 425	
	Charges sociales (10)						FZ	110 989	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	12 380	
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	12 686
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 490 385		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	53 619		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 150	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	3 150	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	13 446	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	13 446	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 295)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	43 323		

Désignation de l'entreprise SAS A.D.R.C.Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	259	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8 883	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 143	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	374	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 915	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 289	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 854	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 533	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 556 298	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 512 653	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	43 644	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	400	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
		obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		135		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		239		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		2 915		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			259	
Produits des cessions d'éléments d'actif			8 883	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	